

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

en zone « très tendue », zone « tendue »

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	90 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	Deux mois de loyers (50% à la charge du bailleur, 50% à la charge du locataire) avec un minimum de 240€ TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Zone tendue 10 € / m <sup>2</sup> TTC
	Zone très tendue 12 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	Location vide 3 € / m <sup>2</sup> TTC
	Location meublée comportant exclusivement les 11 éléments mobiliers selon l'article 2 du décret n°2015-981 du 31 juillet 2015 + 1 € / m <sup>2</sup> TTC
	Location meublée comportant du mobilier en plus des 11 éléments de l'article 2 du décret n°2015-981 du 31 juillet 2015 + 3 € / m <sup>2</sup> TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	90 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	Deux mois de loyers (50% à la charge du bailleur, 50% à la charge du locataire) avec un minimum de 240€ TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**IMPORTANT : Si la superficie du bien est inférieure à 30m<sup>2</sup> : Forfait de 390€ TTC pour le bailleur**

## Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 21% TTC du montant du loyer annuel charges comprises + 5% de rédaction d'acte à la charge du bailleur

## Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Privilège : **8.40 % TTC des loyers charges comprises\***

Pack Confort : **7.80 % TTC des loyers charges comprises\***

Pack Initial : **7.20 % TTC des loyers charges comprises\***

**Barème établi le 25 avril 2025**

\*Pour un bail unique.

Pour les baux multiples sur un même lot, voir conditions en agence